

Motion de Mmes Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, Christiane Olivier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Roman Juon, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Manuel Tornare et Marco Ziegler: «Pour une différenciation des tarifs des institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève tenant compte de la répartition des charges et des recettes entre collectivités publiques («pour un tarif résident Ville de Genève»)».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de parvenir à une répartition plus équitable des charges et recettes entre collectivités publiques avec une meilleure adéquation entre compétences et charges;
- l'importance d'aboutir à une véritable solidarité fiscale entre les différents groupes de contribuables;
- le volume considérable de charges incombant à la Ville de Genève pour le financement de prestations profitant à toute l'agglomération, voire la région, en particulier dans le domaine culturel;
- le fait que les revenus fiscaux obtenus par la Ville de Genève dans le cadre de la péréquation fiscale sont très largement inférieurs aux charges susmentionnées;
- le fait que d'autres communes du canton n'hésitent pas à appliquer un tarif préférentiel pour leurs résidents dans certaines de leurs activités, en particulier sportives;
- le fait que les négociations sur une nouvelle répartition des charges entre collectivités publiques avancent très lentement, en particulier dans le domaine culturel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à examiner l'introduction d'un tarif spécifique pour les résidents en ville de Genève pour la vente d'abonnements et de places ponctuelles dans les institutions culturelles et sportives dépendant de la Ville de Genève et à présenter au Conseil municipal des propositions prévoyant la mise en place de ce tarif résident dans le budget 2000 de la Ville de Genève, en tenant compte des éléments suivants:

- le tarif résident préférentiel sera réservé aux personnes résidant en ville de Genève;
- le tarif devrait s'appliquer en tout cas aux manifestations payantes dépendant de la Fondation du Grand Théâtre, de la Fondation d'art dramatique et des musées pour la culture d'une part, pour les principales institutions sportives d'autre part;
- une différence tarifaire d'environ 25% entre résidents et autres usagers doit être envisagée;
- le tarif résident pourrait prendre la forme d'un «passeport culturel» indiquant l'adresse de résidence du titulaire;
- le personnel concerné doit être associé à la conception et à la mise en œuvre de ce nouveau système.